



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 1^{er} novembre 2022, a adopté le règlement suivant :

1362-2022 DROITS DE MUTATIONS IMMOBILIÈRES SUR LES IMMEUBLES DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000 \$

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement et qu'il entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au service du greffe. Une version numérique est également disponible sur le site WEB de la Municipalité : [Règlement numéro 1362-2022](#).

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 7 novembre 2022.

France Charlebois, OMA
Directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe

Certificat de publication (article 420)

Tel que prévu au règlement n° 1254-2018 adopté le 11 décembre 2018, je soussignée, France Charlebois, OMA, directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public, en affichant une copie aux deux endroits désignés par le conseil le 7 novembre 2022, entre 8 h 30 et 16 h 30.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 11 novembre 2022.



France Charlebois, OMA
Directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe